

Arrêtés de Protection de Biotope en Picardie

«Cordon de galets de la Mollière» à Cayeux-sur-Mer (80)



Situation géographique

Le site protégé d'environ 263 ha du « Cordon de galets de la Mollière » se situe sur le domaine public maritime au niveau de la commune de Cayeux sur Mer, sur le littoral Picard. Situé au Sud de la Réserve Naturelle de la Baie de Somme, le site bénéficie d'un arrêté de Protection de Biotope depuis le 22 Juillet 2004.

L'importance des galets

Le cordon naturel de galets constitue une digue qui a permis de protéger les bas-champs, constitués de polders conquis par l'homme sur la mer au fil des siècles.

Les galets de Cayeux sur Mer possèdent des qualités exceptionnelles. Au début du XXe siècle, le ramassage des galets se développe et s'effectue à la main à Cayeux-sur-Mer. Ils sont alors broyés afin d'obtenir des pâtes céramiques utilisées en Angleterre pour réaliser de très belles faïences. L'activité perdue aujourd'hui et permet l'utilisation de ces matériaux dans divers domaines. Après triage, concassage ou cuisson, les galets entrent dans la composition des céramiques, des bétons blancs, des papiers abrasifs et peuvent servir à la filtration de l'eau, en cosmétique, en décoration, ... L'extraction et l'exploitation des galets à donc généré une activité industrielle et une économie importantes. Il existe donc plusieurs carrières qui



alimentent quelques sociétés d'exploitation. L'exploitation est réglementée et la partie des galets non utilisée par l'industrie sert à l'entretien de la digue des bas-champs.

Milieu naturel



Les Bas-Champs de Cayeux représentent une zone géographique originale. Le cordon de galets a été mis en place par des processus naturels et modifié par des activités humaines. Le cordon s'allonge sur 18 km entre Onival et la pointe du Hourdel et s'est constitué depuis 2000 ans en formant des accumulations de galets ou "pouliers", suite à la libération, par abrasions, des silex contenus dans les falaises crayeuses situées plus au sud (littoral Pays de Caux). Les cordons de galets se déplacent à une vitesse d' 1 km/an et ne sont pas uniformes sur toute la longueur du littoral.



On distingue 2 zones: la zone morte (pouliers fossiles de Cayeux à la Mollière), très artificialisée par l'implantation de carrières d'exploitation et la zone active, soumise à l'action de la mer. Au sud, les crêtes (ou crochons) de galets sont séparées par des panes de sable ou de vase salée. Au centre, le cordon de galets s'amenuise le long de la Route blanche où se forme un cordon dunaire étroit. Plus au nord, le paysage est à nouveau constitué de pouliers et de panes et bas estran se rétrécit. La partie terminale est une zone où prédomine la sédimentation.



Le site fait partie de la Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et floristique (ZNIEFF) n° [80LIT112](#) (Levée de galets entre Cayeux sur Mer et la pointe du Hourdel, dunes de Brighton et du Hourdel). Il est aussi inscrit dans le périmètre ZICO [PE 10](#) "Estuaires: Baies de Somme et d'Authie". Il est également retenu comme SIC dans le cadre du réseau européen Natura 2000.

Flore



Chou marin

Les levées de galets abritent plusieurs espèces végétales protégées telles que le Chou marin, le Seigle de mer mais aussi la Silène maritime. Plusieurs pelouses se développent au niveau des dunes embroussaillées. D'autres espèces sont également très rares en France, comme l'Arroche de Babington, la Renouée de Ray ou la Cochléaire d'Angleterre. On peut également observer plusieurs espèces de Sénéçon ou bien encore le Pavot cornu. La zone était l'une des dernières stations de la Gesse maritime,

disparue en 1948.

Un suivi de l'évolution de la végétation, réalisé en 2004 par le Conservatoire Botanique National de Bailleul, montre que les pelouses dunaires évoluent vers des fourrés arbustifs à Argousiers et Troènes. On peut y observer quelques rares individus de Pensée naine. Les groupements à Obione faux pourpier évoluent vers des pelouses à Plantain Corne de Cerf. L'Armoise maritime peut également être observée mais son habitat reste fragile et menacé.



Argousier

Faune



Gravelot à collier interrompu



Goëland

Peu d'études faunistiques ont été menées au niveau de cette zone. Toutefois, le site du « Cordon de galets de la Mollière » se situe à proximité de la Réserve Naturelle de la Baie de Somme et une partie des espèces animales présentes dans la réserve peut également coloniser le cordon de galets.

L'avifaune a fait l'objet d'une étude plus conséquentes et quelques espèces protégées ont été recensées. C'est notamment le cas du Gravelot à collier interrompu, du Grand gravelot et du Petit gravelot, trois espèces en danger en Picardie.

Quelques dizaines de couples d'Alouettes hausse-col hivernent sur le cordon de galet, tout comme le Bruant des neiges.

En période de migration, il n'est pas rare de pouvoir observer la présence du Bécasseau variable, du Bécasseau sanderling, des Sternes pierregarain, naines et caujek ainsi que plusieurs espèces de goëlands.

Gestion du site

Le site ne bénéficie pas de plan de gestion. Chaque année, ce sont des dizaines de milliers de mètres cubes de galets qui sont extraits et exploités. Cette activité est réglementée par arrêté préfectoral pour une durée limitée. Sans mesure de préservation, le cordon de galet, protecteur de Cayeux sur Mer s'amenuiserait. C'est pourquoi de nombreux aménagements sont effectués tels que la création d'épis qui permettent de ralentir l'érosion en retenant les galets. De plus, les galets non utilisés par le secteur industriel servent également à réalimenter le cordon de galets et à renforcer la digue.

Pour veiller au maintien des habitats et des diverses populations, des suivis des milieux, floristiques et faunistiques sont régulièrement effectués pour évaluer l'évolution des habitats et des populations animales et végétales. En 2004, à la demande de la DIREN, le Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Côte Picarde

(SMACOPI) a ainsi confié des suivis de végétation au Conservatoire Botanique National de Bailleul. Des comparaisons ont pu être effectuées en prenant pour références les années 2000 et 2002. Les résultats de l'étude montrent que l'exploitation de galets en front de mer semble ne pas affecter l'évolution des groupements végétaux et des populations d'espèces remarquables, bien que le site montre une dynamique d'évolution rapide.

Réglementation

La protection du site fait l'objet d'une réglementation précise, décrite par arrêté préfectoral. A l'exception d'autorisations spéciales, les activités agricoles et d'excavation, les feux, le dépôt d'ordures ou autres composés pouvant nuire à l'environnement, la construction et le camping sont interdits de même que la circulation de tout engin motorisé. Les visiteurs doivent observer les animaux à distance, ne pas cueillir les plantes et respecter la propreté des lieux. La pratique du vélo tout terrain est interdite sur le site, à l'exception du sentier littoral. L'introduction d'espèces végétales ou animales n'est pas autorisée.



Renseignements

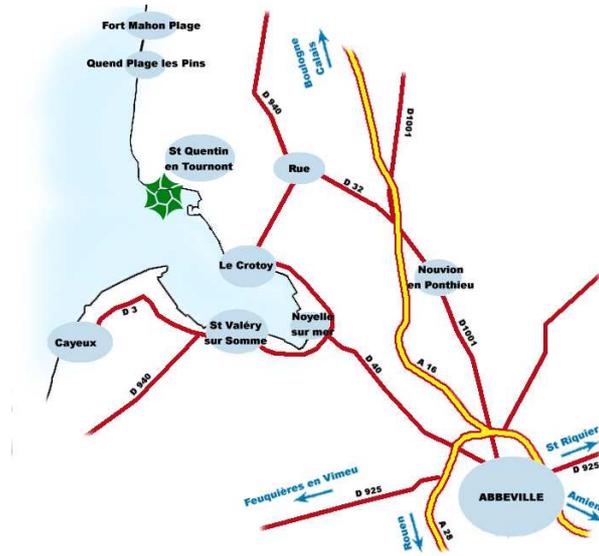
DIREN de Picardie
Cité administrative
56, rue Jules Barni
80 040 Amiens Cedex
Tel : 03 22 82 90 40
Fax : 03 22 97 97 89
www.picardie.ecologie.gouv.fr
diren@picardie.ecologie.gouv.fr



Conservatoire des Sites
Naturels de Picardie
1, Place Ginkgo
Village Oasis
80044 Amiens Cedex 1
Tel : 03 22 89 63 96
csn.picardie@wanadoo.fr



Plan de situation



Direction Régionale de l'Environnement
PICARDIE

©DIREN Picardie, Décembre 2007